



INFO NEGO

No 09_14 juin 2024

Point sur les négociations au niveau régional !Message de la plus haute importance!

Les membres de comité de négociation de l'APCE vous annoncent que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective ont officiellement débuté, tant au niveau national que régional.

En effet, pour ce qui est de la portion nationale de la convention, le dépôt syndical a eu lieu le 8 mai dernier tandis que le dépôt patronal a été effectué le 14 mai.

Au niveau régional, une première rencontre a eu lieu le 7 mai afin de régler le protocole de négociation et convenir d'un calendrier de négociation. Nous avons été surpris d'entendre déjà le syndicat parler de **mobilisation et de moyen de pression** à l'automne prochain lors de cette rencontre, et ce, avant même que les dépôts n'aient été effectués et que la négociation ait débuté. Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons plus d'information.

L'échange des dépôts au niveau régional s'est fait le 27 mai dernier.

Ce fut une rencontre très brève lors de laquelle le syndicat a tout simplement déposé son cahier de demandes, en nous invitant à en prendre connaissance en vue de notre prochaine rencontre.

De notre côté, nous avons également déposé les sujets que nous souhaitons aborder dans le cadre de la prochaine négociation, le tout faisant suite au processus de consultation auquel tous nos membres ont été conviés à participer au préalable. Puisque notre dépôt était présenté sous forme d'intentions, c'est-à-dire sous forme de sujets et d'enjeux à discuter de manière à tenter de trouver des solutions, et non d'idées ou de solutions déjà arrêtées ou toutes trouvées à l'avance sous forme de textes, nous avons donc pris le temps d'expliquer au syndicat l'approche que nous souhaitons adopter dans le cadre de la négociation. Le contenu du dépôt n'a toutefois pas été abordé ou très peu discuté, de telle sorte qu'une rencontre est prévue le 12 juillet prochain afin de permettre aux parties de se poser des questions pour mieux comprendre le contenu des demandes et pouvoir entamer la négociation par la suite.

De manière à vous fournir des informations les plus complètes possible, et vous permettre de bien suivre le dossier, vous trouverez ci-joints les dépôts effectués par les deux parties. Nous espérons, de cette manière, répondre à de nombreuses demandes que nous avons eues lors de la dernière ronde de négociation de la part de nos membres, en ce qui a trait aux informations transmises tout en respectant le mieux possible nos obligations eu égard à notre devoir de représentation en tant qu'association dument mandatée pour représenter différents employeurs au sens du Code du travail. C'est d'ailleurs l'une des tâches majeures qui sont dévolues à l'association puisque nous sommes là pour vous représenter. Et nous croyons que cela commence par vous informer dès le départ des dépôts respectifs qui ont été présentés par les deux parties à la table de négociation.

Veillez noter que ces informations sont strictement confidentielles et destinées uniquement aux membres de la direction et du conseil d'administration, à l'exception des membres du conseil d'administration qui représentent les travailleuses dans votre CPE

Compte tenu de la nature de la démarche et même s'il s'agit strictement de vous donner tout simplement accès aux documents qui ont été échangés par les parties, ce à quoi vous avez droit en tant que représentants des CPE membres de l'APCPE dans le cadre du mandat confié à l'Association, vous comprendrez qu'il est essentiel de **respecter le principe de confidentialité** ci-haut énoncé.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ces documents de manière attentive et à prendre en note vos questions puisqu'une **séance d'informations aura lieu le 3 septembre prochain à 18h00**. Les DG et les 2 délégués parents administrateurs de votre CA sont invités à cette rencontre. Nous aurons alors la chance d'échanger sur la question et pourrons vous tenir au courant des développements qui seront survenus entretemps.

Il est important également de bien comprendre que dans chaque cas, il s'agit d'un dépôt initial. Ce n'est donc pas, assurément, le résultat de la négociation qui vous est présenté dans ces documents puisque de nombreuses démarches et rencontres auront lieu avant d'en arriver à une nouvelle convention. Toutefois, nous considérons qu'il est non seulement utile, mais aussi important que vous ayez dès le départ les dépôts présentés par chacune des parties puisque c'est vous qui êtes directement concernés dans le cadre de ce processus.

En ce qui a trait au document déposé par la partie patronale et à titre d'information complémentaire, vous pourrez constater qu'il a été présenté sous forme de tableau. Celui-ci inclut la convention actuelle, dans la première colonne, et toutes les clauses régionales pour lesquelles une discussion est souhaitée afin de trouver des solutions à divers enjeux qui ont été identifiés. De plus, lorsqu'une clause doit plutôt être négociée au niveau national, ceci est identifié à côté. Cela vous permettra donc possiblement de mieux comprendre ce qui est négocié à l'une ou l'autre des deux tables.

En ce qui concerne le dépôt syndical et toujours à titre d'information, il a plutôt été présenté sous forme de texte, tout en identifiant les demandes syndicales à partir des modifications souhaitées directement dans le texte lui-même. Nous comprenons que les clauses qui sont en grisé représentent celles qui doivent être négociées à la table nationale.

Nous vous laissons donc le soin de **prendre connaissance des deux documents en vue de notre prochaine rencontre**.

Encore une fois, nous insistons sur le fait que tout un chacun de vos organisations sont évidemment visées par cette négociation et, incidemment, par les dépôts qui vous sont transmis.

Bonnes vacances estivales et au plaisir de vous voir en septembre.

Votre dévoué comité de négociation